

• Alliance contre le tabac en Ile-de-France • Association des Acteurs Lorrains en Tabacologie (AALT) • Association d'Aide aux Victimes du Tabagisme (AAVT) • Association Interdisciplinaire de Recherche sur le Tabagisme en Basse-Normandie (AIRTBN) • Association Nationale des Sages-femmes Tabacologues • Association Périnatalité Prévention Recherche Information (APPRI) • Association pour la Recherche sur le Cancer (ARC) • CaméraSanté • Capitole Stop/Tabac • Comité d'Education Sanitaire et Sociale de la Pharmacie Française (CESPHARM) • Comité National contre les Maladies Respiratoires (CNMR) • Comité National Contre le Tabagisme (CNCT) • Coordination Bretonne de Tabacologie (CBT) • Coordination de Lutte Anti-Tabac Azur Méditerranée (CLATAM)



• Espace de Concertation et de Liaison Addictions Tabagisme (ECLAT) • Fédération Française de Cardiologie (FFC) • Fédération Française des Oncologues Médicaux (FFOM) • France Réseau des Acteurs en Tabacologie Ligérien (FRACTAL) • Institut Rhône-Alpes-Auvergne de Tabacologie (IRAAT) • Les Droits des Non-Fumeurs (DNF) • Ligue nationale contre le cancer (LNCC) • Ligue Vie & Santé • Mieux Vivre sans Tabac • Mutuelle Nationale des Hospitaliers (MNH) • Observatoire Sanitaire et Social des Activités Festives (OSSAF) • Office Français de prévention du Tabagisme (OFT) • Paris Sans Tabac (PST) • Réseau Hôpital Sans Tabac (RHST-A) • Société Française de Santé Publique (SFSP) • Société Française de Tabacologie • Tabac & Liberté

## ***Rapport Bur sur le contrôle du tabac 10 mesures incontournables pour protéger la santé des Français***

**Paris, le 02 mars 2012** – Le 1<sup>er</sup> mars le député Yves Bur, avocat infatigable du contrôle du tabac, a rendu son rapport au Ministre de la santé Xavier Bertrand qui l'avait missionné en septembre 2011.

Ce rapport dessine un tableau sans concession de la situation actuelle catastrophique du contrôle du tabac en France. En effet, les dernières études montrent une augmentation du nombre total de fumeurs, conséquence de la politique incohérente mise en œuvre ces dernières années. Celle-ci a eu pour seul effet la défense des intérêts de l'industrie du tabac et des buralistes au détriment de la santé des Français et du budget de l'État.

Enfin ! Il est demandé que la mise en œuvre de la Convention-Cadre de l'OMS pour la Lutte Anti-Tabac (CCLAT) soit un objectif individualisé et central de l'État avec la désignation d'un responsable sous la tutelle directe du Premier ministre : cette mesure est essentielle pour faire face aux 60 000 morts prématurées et évitables par an.

Parmi les autres recommandations très pertinentes du rapport, il faut signaler : l'augmentation harmonisée de la fiscalité des produits du tabac ; la mise en place de mesures peu coûteuses et jugées efficaces par la CCLAT telles le paquet neutre standardisé, la vente sous le comptoir, le renforcement des contrôles du respect de la réglementation et notamment l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif, la vente aux mineurs, la publicité sur les lieux de vente (PLV), une offre d'aide à l'arrêt pour tous les fumeurs qui le souhaitent ; le contrôle de l'ingérence de l'industrie du tabac dans les politiques de santé.

L'Alliance contre le tabac interpellera dans les prochaines semaines les candidats à la présidence de la République sur leurs objectifs concernant le contrôle du tabac et sa mise en œuvre. L'Alliance insiste : *« ne pas bouger comme cela a été le cas depuis plusieurs années, c'est être responsable de morts qui auraient pu être évitées, et encourager un copinage coupable des pouvoirs publics avec une industrie dont les produits tuent prématurément un de leurs consommateurs sur deux. »*

### Contacts :

Professeur Yves MARTINET (Président) : 06 83 51 31 69

Mme Clémence CAGNAT-LARDEAU (Directrice) : 06 50 54 69 06

*L'Alliance contre le tabac, fédération d'associations regroupant aujourd'hui une trentaine de membres et de personnalités intervenant dans la lutte contre le tabagisme, contribue, aux niveaux national et international, à l'application des recommandations de la Convention-Cadre de l'OMS de lutte Anti-Tabac, signée et ratifiée par la France en 2004. Elle soutient des actions d'information et prévention, promeut une application rigoureuse de la réglementation, et exhorte les pouvoirs publics à un engagement à la hauteur du nombre de décès que le tabagisme provoque...*

Alliance contre le tabac

14 RUE CORVISART - 75013 PARIS - T. +33 (0) 1 43 37 91 51 – [www.alliancecontreletabac.org](http://www.alliancecontreletabac.org)